

## Déclaration liminaire SUD

Dans le cadre de la réflexion engagée sur la refonte du fonctionnement des comités médicaux et commissions de réforme, SUD-Recherche souhaite attirer votre attention sur la question du traitement de l'imputabilité au service des accidents de travail.

**La présomption d'imputabilité au service prévue par la loi doit prévaloir.**

**Pourtant, un premier retour d'expériences nous permet d'affirmer que ce n'est pas la tendance qui se dégage (ou si peu) : l'INRA continue à soumettre les personnels victimes d'accident à des expertises, puis à présenter leur dossier devant la commission de réforme où c'est l'administration qui statue en dernier ressort. Parfois même, il y a refus d'instruire le dossier...**

En conclusion, lorsque l'administration s'en tient à une lecture restrictive de la note de service n°2002-102, ou, parfois même, refuse d'instruire la question de l'imputabilité au service des accidents de travail, **elle pénalise doublement des agents, déjà confrontés à la souffrance générée par cet accident.**

Pour éviter que ces situations ne perdurent, **nous demandons une nouvelle fois que l'INRA mette en place RAPIDEMENT un comité médical national, comme cela existe depuis longtemps par exemple au CNRS**, et c'est une modalité qui avait été d'ailleurs proposée par l'employeur INRA il y a quelques années dans le cadre d'une convention handicap avec le FIPH. Dans l'IMMEDIAT nous demandons que chaque CHSCT soit informé de toute demande de passage en commission de réforme ou de refus d'instruction d'un dossier d'accident ou de maladie professionnelle déposé par un agent.

-----  
*(1) Publiée au journal officiel du 20 janvier, l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 porte diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et à la sécurité au travail dans la fonction publique, créant un nouvel article 21 bis dans la loi n° 83-634 modifiée du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.*

*(2) « Dorénavant, le principe de l'imputation au service par présomption des accidents de service et maladies professionnelles inscrites aux tableaux du code de la sécurité sociale vient renforcer les effets du décret de 2008 qui ne rendait plus obligatoire la saisine de la commission de réforme lorsque l'imputabilité au service était reconnue par l'employeur, pas toujours appliqué en pratique, et devrait également alléger les saisines de la commission de réforme qui se sont poursuivies ».*

## Approbation du PV et suivis des questions traitées et avis du CCHSCT

SUD : nous ne participerons pas à l'approbation de ce PV puisque notre délégation a quitté le CCHSCT le 22 novembre, nous refusons de cautionner son fonctionnement dégradé constaté.

Extraits du suivi :

- Point sur Saclay, consultation des 2 CHSCT(s) de Jouy et de Versailles a eu lieu et une prochaine séance est prévue le 28 juin prochaine réunion (?).

- Un point « Lanceur d’alerte » sera vu au prochain CCHSCT (?)
- ASAI : Note de service publiée.
- TMS : Plan d’action en cours.
- Droit à la déconnection en cours (sera vu au prochain CCHSCT)
- Point sur le mauvais fonctionnement du CHSCT de Paris : clos.
- Bressonvilliers : les agents sont tous reclassés.
- GT cellule handicap : à organiser.
- Commission de réforme : lors d’un prochain CHSCT.
- Prélèvement d’air (chimie) : le bilan avance, information au prochain CCHSCT.
- La mission de développement durable sera suivie en CHSCT.
- Alcoolisme : voir ce qui a été fait au centre Auvergne Rhône Alpes (ARA)
- Mission domicile-gare ou aéroport : réponse à venir.

### **Rapprochement INRA/IRSTEA**

La Direction précise que ce point INRA/IRSTEA sera abordé à tous les CCHSCT jusqu’à la fusion, et présente un diaporama sur l’actualité de ce dossier.

Les étapes clés sont rappelées, ainsi que la réunion du 17 mai réunion des syndicats INRA et IRSTEA avec les cabinets des 2 ministres de tutelles en présence des 2 PDG (voir aussi sur ce sujet, sur notre site, [le rendu unitaire](#) .)

La DG annonce un travail en mode Projet : Dispositif de direction de projet inter-établissements ; Ordonnancement général commun des chantiers ; Intégration de la dimension « Communication » à la conduite du projet (Informer les agents : diffusion de la Lettre N°1 cet été ; 28-29 mai : Séminaire des DU ; Mi-juillet : Séminaire des Présidents et directeurs régionaux

### **Intervention SUD**

" Sur ce dossier, nous avons regretté l’absence du ministère de l’Environnement à la réunion tri-partite tenue le 17 mai.

D’autant que nous considérons la question de l’environnement comme essentielle tant dans les finalités de la recherche publique que pour l’amélioration des conditions de travail des personnels de la recherche et plus généralement en l’agriculture... sans oublier la qualité alimentaire, la sauvegarde de l’environnement.

Et à ce sujet, au moment même où la loi alimentation arrive en débat à l’assemblée nationale, nous apprenons que le calendrier d’interdiction du glyphosate n’est pas à son ordre du jour, alors même que le président Macron avait promis en fin d’année tenir un calendrier plus serré que celui annoncé par l’Union Européenne...

Avec un tel exemple, vous comprendrez notre défiance croissante vis à vis de la crédibilité de ce gouvernement envers ses engagements, particulièrement sur les questions environnementales justement portées par les 2 EPST INRA et IRSTEA.

C’en est au point où même le ministre actuel de l’Environnement dit s’interroger sur son maintien au gouvernement !

Lors des échanges d’hier en Comité Technique, la direction de l’INRA a refusé que la réunion nationale des responsables impliqués par ce projet de fusion, programmée pour les 28 et 29 mai prochains, se déroule en totale transparence.

Une réponse positive à la demande syndicale de transmission en visio-conférence contribuerait pourtant à lever la défiance générée par un projet mené dans la précipitation.

La volonté de tenir cette réunion, portes fermées, alimentera la suspicion sur les objectifs de cette opération. Qu’avez-vous à cacher vis à vis du personnel, premier concerné ?...

En attendant, comme pour le dossier Saclay, le personnel, notamment celui de l'IRSTEA, est soumis à une pression supplémentaire que vous contribuez à générer avec les incertitudes maintenues sur la faisabilité, en terme de moyens et d'objectifs, de ce projet de fusion.

Alors, ouvrez au moins les portes de ces débats pour ne pas générer encore plus de défiance".

### Résultats de sécurité 2017 (pour avis)

Dommages matériels, dommages à l'environnement, incidents majeurs : une progression qui va toujours vers une amélioration. Mise en place d'une cellule Sécurité-santé qui améliore la visibilité.

**Vote SUD : contre** (en accord avec notre déclaration liminaire).

### Projet de programme de prévention 2018 et suivi RPS (pour avis)

Questions SUD sur le bilan de 2017 :

- **P7** : En 2017, nous ne voyons pas le chiffre du nombre d'accidents rejetés. Pouvez-vous nous dire combien ?
- **Réponse, c'est 4 le chiffre exact pour 2017.**
- **P.32** : Toujours une grande disparité de l'utilisation des registres RSST entre les centres.
- **Annexe P.59** : Voir garant ASAI à Paris → Un agent.  
...en sachant que cet agent part à la retraite en juin prochain. Il n'y a pas eu de formation prévue pour l'agent qui s'est proposé pour prendre le relais.

)

Les indicateurs RPS retenus sont ceux de la DGAFP ([https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/publications/coll\\_outils\\_de\\_la\\_GRH/RPS-Indicateurs-2014.pdf](https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/publications/coll_outils_de_la_GRH/RPS-Indicateurs-2014.pdf)).

Lors des échanges sur les RPS, l'ISST précise que l'OPPI est une bonne clé d'entrée pour l'intégration des RPS au travail.

Au vote : SUD s'abstient sur le bilan 2017 et le programme prévention 2018

### Point d'étape sur le projet #temps

Depuis mars 2017, il s'agit d'un outil de la société OConcept, annoncé comme ergonomique et intuitif... Et fiable pour les données sur les jours de CA et de CET.

### Point sur l'expertise agréée « Géfi 2.0

Point très bref, le rapport doit être finalisé prochainement complément au CCHSCT de juin.

### Point sur la mise en place sur baromètre qualité de vie au travail

11 organismes ont répondu à l'appel d'offre (marché sur 2 ans)

### Point sur l'avancement du projet de Saclay

#### **Demande d'expertise agréée à l'unanimité des représentant/es du personnel :**

Les membres du CCHSCT de l'INRA ont pris connaissance de certaines informations concernant le projet de regroupement des activités AgroParistech et de l'INRA sur le site de

Palaiseau communément appelé « projet Saclay ». Compte-tenu entre autres :

- du nombre d'agents INRA concernés (4,4 % de l'ensemble du personnel ce qui représente 25% du personnel INRA dans le périmètre de la COMUE Paris-Saclay)
- de la faiblesse des autres moyens de transports en commun proposés aux agents pour atteindre leur lieu de travail, en l'absence de la ligne 18 reportée *a minima* à 2027)

Les représentants du personnel au CCHSCT considèrent que ce regroupement constitue un projet d'aménagement important tel que décrit à l'article 57 du décret 82-453 modifié et que les conditions de travail des agents concernés seront modifiées de façon significative. Les membres du CCHSCT sont inquiets de l'augmentation des risques psycho-sociaux et routiers qu'engendre un tel projet. Aussi conformément à l'article 55 du décret 82-453 modifié et à la demande du CT réuni le 24 mai 2018 les représentants du personnel au CCHSCT demandent le recours à une expertise agréée afin que soient évaluées :

- les répercussions de cette réorganisation sur les conditions de travail des agents : allongement du temps de transport domicile/travail, impact de la réorganisation des équipes et des activités.
- la faisabilité de cette réorganisation selon le calendrier annoncé et ses répercussions sur les conditions de travail.
- le coût définitif engendré par ce projet de regroupement, compte-tenu des coûts induits par les retards divers.

L'INRA devra prendre en considération le rapport final d'expertise afin que des mesures correctives soient mises en place.

En attendant l'expertise agréée, les représentants du personnel au CCHSCT demandent que l'INRA mette en place des solutions d'accompagnement des personnes en interrogation ou en difficulté face à ce changement. Dans un souci de cohérence, ils souhaitent que les CHSCT de Jouy et Versailles-Grignon soient associés à cette expertise.

### **Télétravail (reporté au CCHSCT de juin)**

L'occasion pour SUD de demander que l'instance CCHSCT qui a compétence sur les changements dans l'organisation du travail soit associée à cette note de service.

### **Questions diverses (vues comme toujours très rapidement) :**

- sur la gestion problématique d'un accident du travail (Rennes)
- sur la formation des nouveaux représentant/es du personnel au CHSCT de Paris
- sur le n° vert d'écoute GEFI : son coût, son utilisation
- sur la conduite à suivre en cas de décès, l'accompagnement de l'entourage, de la famille...
- sur le devenir incertain d'une unité (Poligny) suite à un décès, générant souffrance au travail....
- sur la situation de certains agents, suite au rétablissement du jour de carence : ayant l'obligation de se rendre dans des centres spécialisés et obligés de prendre un jour de congé pour ne pas perdre un jour de salaire. Quelles compensations ?
- sur la notification de situations (harcèlement, burn-out, agressions, ...) vis-à-vis des membres de chsct.
- sur le travail engagé vis-à-vis des TMS dans certains centres. A mutualiser...
- sur l'accroissement du vieillissement de la pyramide des âges à l'INRA ...
- sur la libre circulation des membres des CHSCT et les moyens dont ils disposent pour mener à bien leur mission